



CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS

Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct.

Le code d'éthique aide les entraîneurs à prendre des décisions réfléchies concernant l'équilibre dans l'atteinte d'objectifs d'équipe, d'athlètes ou personnels et les moyens par lesquels ces objectifs seront atteints.

Les valeurs fondamentales du code sont :

1. Sécurité physique et santé des athlètes
2. Entraînement responsable et sécuritaire
3. Intégrité dans les rapports avec les autres
4. Respect des athlètes
5. Honneur du sport

CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS

Principes éthiques et comportements / attentes qui leur sont associés

| Principes | Normes de comportement attendues des entraîneurs |
|--|---|
| Sécurité physique et santé des athlètes | S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps. |
| | Être prêt à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence. |
| | Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques ou des situations non adaptées à leur niveau. |
| | Chercher à préserver la santé ou le bien-être présent ou futur des athlètes. |
| Entraînement responsable et sécuritaire | Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes. |
| | Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes. |
| | Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision. |
| | Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir. |
| | Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente. |
| Intégrité dans les rapports avec les autres | Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur. |
| | S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un athlète. Dénoncer tout comportement qui place les athlètes en situation de vulnérabilité. |
| | S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions. |
| Respect | S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, le sexe, la langue, la religion ou l'âge. |
| | Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres. |
| | Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur. |
| Honneur du sport | Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte. |
| | Vouloir se mesurer à un adversaire dans l'équité. |
| | Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi. |
| | Respecter les officiels et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité. |
| | Promouvoir de bonnes valeurs auprès de son entourage. |



Le présent document a pour but de définir les tâches des entraîneurs qui accompagnent les athlètes ayant été sélectionnés par Tennis Québec pour participer à des championnats ainsi qu'à des tournées d'envergure nationale et internationale.

Tennis Québec veut s'assurer d'une certaine homogénéité lors de ces tournées.

DESCRIPTION DES TÂCHES DE L'ENTRAÎNEUR

- Voyager avec les athlètes si c'est le cas (avion, train, autobus, etc.).

À l'arrivée

- Organiser une rencontre avec tous les membres de la délégation afin de créer un esprit d'équipe et d'informer les athlètes des responsabilités de chacun.
- Tenir une séance d'information sur les aspects suivants :
 - Règlements du tournoi
 - Horaire de la tournée / journée - soir
 - Code de conduite en dehors du terrain
- S'assurer que les athlètes sont bien installés et qu'ils ne manquent de rien.

Avant la compétition

- S'assurer que l'athlète se lève environ 2h30 avant son match.
- S'assurer que l'athlète mange convenablement et ce, à des heures appropriées.
- Discuter avec l'athlète de son plan de match avant la rencontre.
- S'assurer que l'athlète se réchauffe, soit bien préparé avant son match.

Durant la compétition

- Évaluer les athlètes en fonction de leur plan de match
- Rester discret lors de la compétition (pas de « coaching » sauf si la formule du tournoi le permet)

Après la compétition

- Laisser le temps à l'athlète de décompresser, et ce, surtout s'il a perdu et s'il n'est pas satisfait de sa performance.
- S'assurer que l'athlète discute avec vous de sa performance le plus rapidement possible car tout est alors frais dans la mémoire. Il est très important de laisser l'athlète s'exprimer afin qu'il puisse analyser sa performance et tirer des leçons de sa victoire ou de sa défaite. L'entraîneur conclura l'analyse d'après les objectifs établis avant la rencontre.

En tout temps

- S'assurer que tous les athlètes soient couchés à l'heure du couvre-feu fixé par l'entraîneur.
- Organiser, si possible, un souper d'équipe ou toute autre activité de groupe (cinéma, visites, etc.).
- Rappporter à Tennis Québec tout problème qui survient lors de la tournée.
- Agir dans les meilleurs intérêts de l'athlète.
- Privilégier la sécurité des participants.
- Recueillir tous les talons des billets de transport, les factures de l'hôtel, d'essence, etc. et remettre les originaux à Tennis Québec.
- Se comporter d'une manière qui n'a aucun effet négatif important sur notre sport.
- Toujours faire preuve d'honnêteté, d'intégrité, d'impartialité, de fiabilité et de coopération dans les contacts avec tous les participants dans le sport, afin de faire honneur à la profession.
- Être un exemple positif et encourager l'esprit sportif en faisant preuve de respect, de courtoisie et de soutien positif envers tous les athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles. Ne pas s'engager dans des actions verbales ou physiques qui désavantageraient injustement un athlète en particulier.
- Ne pas adopter un comportement qui constitue du harcèlement à l'endroit de la personne ou de l'abus de pouvoirs par rapport à un autre membre de Tennis Québec.

(« Harcèlement à l'endroit de la personne » signifie un comportement inapproprié (commentaire, comportement ou geste), à l'égard d'une personne et qui est offensant ou préjudiciable pour cette personne et que l'auteur du commentaire, du comportement ou des gestes sait ou devrait savoir que c'est importun ou indésirable).

(« Abus de pouvoir » signifie un comportement qui inclut l'utilisation inappropriée de pouvoirs, de confiance ou d'autorité inhérente au poste occupé, à l'endroit d'une personne ou sape son travail ou son rendement ou nuit ou influence le rendement ou la carrière de cette personne).

Ce comportement comprend des formes verbales, psychologiques et physiques et vise à dégrader, rabaisser ou causer l'humiliation ou de l'embarras et peut se produire une seule fois ou continuellement.

- S'abstenir de s'engager dans un comportement qui est discriminatoire ou constitue du harcèlement sexuel. Le comportement discriminatoire ou le harcèlement sexuel est inacceptable et ne sera pas toléré par Tennis Québec.
- Ne jamais préconiser l'utilisation d'alcool, de drogues, de substances interdites ou de substances destinées à augmenter la performance.
- Respecter la relation entre un entraîneur et un athlète ou un parent et ne pas solliciter ou faire en sorte de s'appropriier, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'un tiers, les athlètes d'autres entraîneurs.
- Éviter de se trouver seul en compagnie d'un athlète.
- S'assurer de procéder à la vérification des antécédents judiciaires

Au retour de la tournée

- Communiquer avec les entraîneurs personnels des athlètes (dans les 3 semaines suivant le retour à la maison) son rapport de la tournée.
- Remettre votre rapport écrit à Tennis Québec (par courriel) dans un délai de 3 semaines suivant le retour à la maison.



CONTRAT DE TRAVAIL

Contractuel

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Après avoir pris connaissance de ce code d'éthique et de la description des tâches de l'entraîneur, je m'engage à les respecter et à les honorer.

Le présent contrat est d'une durée déterminée
du : 1^{er} janvier 2018 au : 31 décembre 2020

Signature

Date